

Compte rendu de séance du conseil municipal de Colondannes Du mardi 12 décembre 2017 à 15H30

Président de la séance : CABOCHE Valérie

Secrétaire de séance : ELLE Pierre

Conseillers présents – Caboche Valérie - Maridet Jean -Noël - Elle Pierre - Brugière Alfred - Boubet Monique -

Excusées : Catteau Réjine - Maillet Sylvie

Absents : Chevrinais Stéphanie - Parbaud François

SIASEBRE : demande d'adhésion de la commune de SAINT VAURY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité des membres présents l'adhésion de la commune de SAINT VAURY au SIASEBRE

Autorisation de mandatement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que le budget de la commune sera voté avant le 15 avril 2018, décide de donner son autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2018, les dépenses d'investissement suivantes :

Budget Principal :

Chapître 21 : "Immobilisations corporelles"

Inscriptions budgétaires 2017 : 54 000 €

Autorisation mandatement 2018 (54 000/4 =) : **13 500 €**

Chapître 23 : "Immobilisations en cours"

Inscriptions budgétaires 2017 : 384 972 €

Autorisation mandatement 2017(384 972 / 4 =) : **96 243 €**

Tarifs communaux : Prix de vente de l'eau

Le Conseil Municipal, prend connaissance des dépenses et des recettes du service "Eau" pour l'année 2017 ainsi que des prévisions pour 2018.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs 2018.

Abonnement annuel : 100,00 €

Consommation :

Tarif Hiver (entre le relevé de fin d'année et le mois de Juin) :

- de 1 à 100 m3, le m3 : 0,75 €

- au-dessus de 100 m3, le m3 : 0,70 €

Tarif Eté (Entre le relevé des compteurs de Juin et le relevé de fin d'année) :

- le m3 : 1,40 €

Il rappelle qu'il y a deux facturations par an, chaque facture comportant un demi-abonnement, la consommation réelle figurant au compteur de l'abonné et la redevance pollution versée à l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal précise également que tous les autres tarifs communaux demeurent inchangés pour 2018.

DETR 2018 – éclairage public Vieu Creuse

Madame le Maire rappelle que la desserte de la voie communale n°16 « Vieu Creuse » par les réseaux se poursuit. Elle propose au conseil municipal d'envisager l'extension du réseau d'éclairage public le long de cette voie.

Elle présente au conseil municipal le dossier d'étude réalisé par le SDEC.

Le devis établi pour l'installation de 4 luminaires s'élève à 3 318,29 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- Approuve le projet présenté
- Sollicite une subvention de 35 % au titre de la DETR 2018, soit 1786,77 €

Informations et questions diverses

Vente de parcelles boisées : Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier de Maître DELILLE relatif à la vente de parcelles boisées sur la commune. Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préférence et renonce à l'acquisition de ces parcelles.

Logements locatifs : Le maire informe que des travaux de réfection sont nécessaires sur les logements de l'Auberge et du n° 9 Rue de la mairie, avant leur remise en location et porte les devis signés dans le cadre de la délégation d'attributions, à la connaissance du conseil municipal.

Repas des Anciens : le conseil fait le choix du menu et de l'orchestre pour le repas des Anciens qui aura lieu à l'issue de la cérémonie des vœux le 21 janvier 2018